

Le livret d'accueil

Etablissement et Service d'Aide par le Travail



IMPRIMERIE



MENUISERIE



MISE A DISPO



CONDITIONNEMENT



METALLERIE



ESPACES VERTS



BLANCHISSERIE



PORTAGE REPAS



MAGASIN



MENAGE



PEINTURE



Le mot de bienvenue du Président

Vous avez choisi ou vous êtes à la recherche d'un établissement pouvant accueillir une personne en situation de handicap au sein d'un hébergement et/ou en capacité de travailler en ESAT. L'association de l'AGEF de Nuits-Saint-Georges peut répondre à vos attentes.

Sachez que notre association vous donnera tous les éléments pour faire votre choix en toute quiétude.

Fort de nos 45 années d'expérience dans le domaine de l'accompagnement des adultes en situation de handicap, nous nous efforçons de prendre en compte vos spécificités et besoins, ceux de votre enfant ou de votre proche, en proposant la ou les structures les mieux adaptées.

Le personnel éducatif et de proximité saura accompagner de la meilleure façon les projets de vie personnelle et professionnelle que vous avez élaborés.

Ce livret d'accueil de l'ESAT vous donnera toutes les informations nécessaires pour la réalisation de votre projet professionnel.

Soyez assuré que notre Directeur et ses collaborateurs sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous vous posez et vous donner ainsi satisfaction.

Le Président
Alain FORNEROL



L'association gestionnaire et ses établissements

Les buts fondamentaux de l'association

L'A.G.E.F. de Nuits-St-Georges (Association d'étude et de GEstion des œuvres des Familles d'enfants handicapés de La Poste et d'Orange) est une association créée par des personnels du groupe La Poste et d'Orange rassemblant des parents d'enfants handicapés et leurs amis.

Ses statuts lui assignent pour buts l'étude, la contribution à la résolution des problèmes posés par le handicap aux familles et aux personnes handicapées elles-mêmes, la gestion de services et d'établissements permettant d'y apporter des réponses.

La politique associative

La personne en situation de handicap dispose des mêmes droits que tout citoyen dans le respect des devoirs qui en découlent : le droit au respect de sa dignité et le devoir de se conformer aux règles de la vie sociale.

L'accompagnement vise à promouvoir chez chaque personne la compétence à faire face aux exigences et aux situations de la vie quotidienne et à assurer son développement optimal.

Les établissements gérés par L'AGEF de Nuits-Saint-Georges

- Un Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- Un foyer d'hébergement
- Les Résidences d'hébergement : l'Aurore, la Cerisaie, Montgolfier et Maraichers
- Le Service d'Accueil de Jour (SAJ)

Les dirigeants

- Président de l'association :
M. FORNEROL
- Le Directeur des Etablissements :
M. LEVAULT
- Les chefs de services :
M. LARDOU Technico-commercial
Mme. PLATRET Soutiens médico-sociaux

L'association gestionnaire

Association AGEF de Nuits-St-Georges
7 rue Philippe Lebon – CS 60110
21703 NUITS SAINT GEORGES Cedex
Tél. 03 80 62 45 00
E-mail : association@agef21.fr

L'association des familles

AFAGEF
7 rue Philippe Lebon
21700 NUITS SAINT GEORGES
Tél. 03 80 62 45 00
E-mail : afagef.president@agef21.fr

Présentation de l'ESAT

Historique

L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail a été créé en 1978. Il comprend alors 2500m² d'atelier et 60 travailleurs. En 1988, il s'agrandit de 660m². L'ESAT dispose aujourd'hui d'une capacité de 90 places et accueille 102 personnes en situation de handicap.



Missions

L'ESAT accueille des personnes en situation de handicap pour qui la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) a constaté des capacités de travail ne leur permettant, momentanément ou durablement, à temps plein ou à temps partiel, ni de travailler dans une entreprise ordinaire, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante.

L'ESAT leur offre des possibilités d'activités à caractère professionnel diverses, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif, en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social.

Agrément, capacité d'accueil

La mission que se donnent les responsables associatifs est reconnue et encadrée par une autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'accueil de 90 personnes présentant une déficience intellectuelle.

L'ESAT, au bénéfice des personnes handicapées qu'il accueille dans des conditions fixées par un décret, met en œuvre ou favorise l'accès à des actions :

- D'entretien des connaissances,
- De maintien des acquis scolaires,
- De formation professionnelle,
- Éducatives d'accès à l'autonomie,
- D'implication dans la vie sociale.

Pour atteindre ses missions, l'établissement se doit d'être simultanément une structure médico-sociale de soutien et d'accompagnement des travailleurs en situation de handicap et une structure d'accompagnement au travail offrant les caractéristiques d'une entreprise reconnue crédible et fiable sur le marché du travail.

L'admission

Critères d'admission

- Être reconnu travailleur handicapé par la CDAPH,
- Bénéficier d'une orientation ESAT par la CDAPH,
- Avoir effectué un stage au sein de l'établissement,
- Avoir déposé un dossier de candidature.

Modalités d'admission

- Prendre contact avec l'établissement pour exprimer votre projet,
- En fonction de votre situation juridique et sociale, être accompagné par un responsable légal, un parent, un établissement ou un travailleur social,
- Être reçu par le Directeur ou par la Cheffe de service des soutiens médico-sociaux pour un rendez-vous de visite et de présentation de l'établissement,



- Renseigner un dossier de demande de stage, administratif et médical,
- Effectuer un stage, durant lequel un rendez-vous avec le médecin psychiatre de l'établissement sera programmé,

● À la suite de cette période de stage, un bilan sera réalisé,

● Si celui-ci est positif, vous pourrez alors demander un dossier de candidature que vous devrez compléter et retourner avec les pièces demandées.



● A réception du dossier complet, la commission d'admission se réunira afin de valider ou non votre admission. Un courrier vous informant de la décision vous sera alors adressé.

● En cas de décision favorable, vous serez inscrit sur la liste d'attente.



● Lorsqu'une place se libèrera (en fonction de l'ordre chronologique de la liste d'attente) vous serez informé de cette possibilité d'accueil.

● L'établissement informera la MDPH 21 et l'ARS BFC de la période d'essai et de l'admission définitive.



L'admission peut être définitive immédiatement ou après une période d'essai de six mois, renouvelable une fois, suivant la décision de la CDAPH.

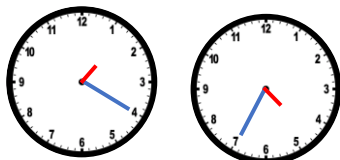
Le fonctionnement

Les horaires de travail du lundi au vendredi

Les ateliers concernés : la métallerie, le magasin, la peinture, les espaces verts, la menuiserie, l'imprimerie et l'entretien des locaux.



de 8h10 à 12h10



De 13h20 à 16h35

Les ateliers concernés : le conditionnement, la blanchisserie et le portage de repas.



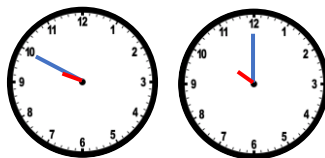
De 8h10 à 12h30



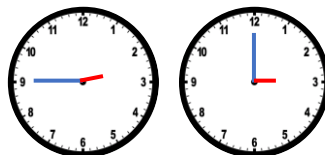
De 13h40 à 16h35

Les horaires des pauses

Le matin de 9h50 à 10h00



L'après-midi de 14h45 à 15h00



Les repas

Les travailleurs prennent leur déjeuner au restaurant du foyer de l'Association.

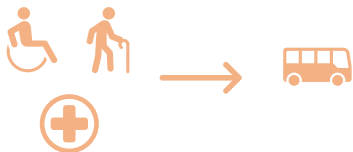


Les transports

Pour se rendre à l'ESAT, les personnes accueillies doivent être en mesure d'utiliser le train ou tout autre moyen de déplacement.



Pour les personnes à mobilité réduite ou sur prescription médicale, un véhicule avec chauffeur est mis à disposition les midi pour les trajets ESAT-Foyer.



Charte pour un travail de qualité

1. Porter une **tenue de travail adaptée**
2. Respecter les **règles d'hygiène et de sécurité**
3. **Ranger et nettoyer** son espace de travail
4. Fournir un **travail de qualité**
5. La production et **le respect des délais** sont des valeurs importantes
6. Préserver une **bonne ambiance** dans l'atelier
7. Favoriser **l'autonomie au travail**
8. **Signaler** le départ de son poste de travail
9. **Respecter** la cadence de **travail de chacun**
10. La vie privée ne doit pas parasiter la vie professionnelle
11. **Respecter** les personnes qui nous entourent
12. Respecter le matériel utilisé



L'accompagnement professionnel

Dès votre intégration à l'ESAT de Nuits-Saint-Georges, et tout au long de votre parcours professionnel, vous serez accompagné par un moniteur d'atelier référent exerçant en lien avec une équipe pluridisciplinaire.

A partir de vos aptitudes, besoins et attentes, un accompagnement individualisé à travers différentes activités à caractère professionnel sur site, à l'extérieur de l'établissement ou en détachement en entreprise (prestation de services/mise à disposition) vous sera proposé.



● Pôle espaces verts

Une équipe d'une dizaine d'ouvriers, encadrée par 3 professionnels qui veillent aux délais et à la qualité des prestations, un éventail de matériels très performants.

Activités : De mars à novembre : tonte, entretien de massifs, taille de haies, débroussaillage, désherbage, scarification et nettoyage de printemps, création et aménagements paysagers.

De décembre à février : tirage de sarments pour les vigneron.



● Entretien des locaux

Une équipe de 6 ouvriers, encadrée par un professionnel.

Activités : nettoyage des communs et des bureaux de l'ESAT, interventions aux résidences et au SAJ, prestations de services extérieures.



● Pôle conditionnement

Une équipe d'une quarantaine d'ouvriers, encadrée par 3 professionnels, dans un vaste espace sécurisé.

Activités : mise en boîte, assemblage de lots, pesage, comptage, pose de codes, opérations de tri, assemblage de documents, conditionnement d'emballages alimentaires et conditionnements divers.



● Portage de repas

Une dizaine d'ouvriers interviennent sur cette activité encadrée par un professionnel.

Activités : livraison de repas à domicile sur Nuits-St-Georges et ses alentours, contact avec la clientèle et conduite de véhicule pour les détenteurs du permis B ou AM.



● Pôle menuiserie

Une équipe de 6 ouvriers encadrée par 1 professionnel.

Activités : création de meubles et agencement en bois sur mesure, volets anciens, prototypes pour designers. Travaux de séries.

● Pôle blanchisserie



Une équipe de 24 ouvriers, encadrée par 3 professionnels et une large gamme d'équipements, machines laveuses-essoreuses grande capacité, sècheuses repasseuses-pliesuses, séchoirs.

Activités : réception du linge, triage du linge sale, mise en machine et programmation, identification des clients, passage sur calandre, repassage à la main, conditionnement du linge et livraison. Accueil de la clientèle et encaissement.

● Pôle imprimerie routage



Une équipe de 3 ouvriers encadrée par 1 professionnel, atelier d'infographie équipé en logiciels pour la conception de documents et la mise en forme des contenus.

Activités : création et impression, entêtes de lettre, enveloppes, carte de visite, flyers, affiches, brochures, photocopies, reliure, livret et mise sous plis avec collage d'étiquettes.

● Pôle peinture



Une équipe de 2 travailleurs, encadrée par 1 professionnel. Deux espaces disponibles afin de peindre les produits finis.

Activités : préparation et peinture des pièces fabriquées en métallerie ou autres.

● Pôle métallerie



Une équipe de 13 ouvriers encadrée par 4 professionnels sur deux ateliers, avec ponts roulants et divers équipements professionnels.

Activités : structures métalliques pour pylônes, centraux téléphoniques, mobilier urbain, bâtis d'armoire.

● Pôle Magasin



Un professionnel accompagne 3 ouvriers.

Activités : Entrepôt et gestion des stocks, réception, préparation et expédition des commandes.



Mais aussi ...



● Pôle insertion professionnelle



Une chargée d'insertion professionnelle développe, organise et accompagne des ouvriers dans des activités de prestation de services et/ou de mises à disposition en milieu ordinaire en fonction des possibilités, projets de chacun et des opportunités qui se présentent.

Les formations professionnelles

A l'ESAT, il est possible de bénéficier de diverses formations qualifiantes comme :



- Utilisation du chariot élévateur et du pont roulant 
- Permis AM 
- RSFP (Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels).

Vous serez accompagné dans vos démarches de formation professionnelle puisque l'ESAT compte 3 référents RSFP pour les activités de Blanchisserie, Métallerie, Magasin et Espaces verts.

- CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) par la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience).



D'autres formations non qualifiantes sont disponibles en partenariat avec des organismes de formations comme :

- Hygiène des locaux, 
- Sécurité dans les déplacements, 
- La taille et l'entretien des végétaux, 
- Manutention et sécurité en atelier, 
- Utilisation des outils numériques dans les démarches administratives. 

Les stages et expériences professionnelles

- Des stages intra-ESAT : ils vous permettront de découvrir, parmi les 10 activités, un autre espace de travail en lien avec vos compétences. En fonction de votre fatigabilité, de vos besoins et des possibilités d'accueil des différents ateliers.
- Les stages dans d'autres structures : l'ESAT de l'AGEF a aussi la possibilité de mettre en place des stages dans d'autres ESAT selon vos demandes, motivations et projets personnalisés. Ces stages peuvent être la 1^{ère} étape d'un projet de changement d'établissement.
- Les stages en « milieu ordinaire » : ils sont organisés afin de répondre à vos besoins et projets personnalisés. Les entreprises locales ainsi que les partenaires de l'ESAT sont alors mobilisés.



- Le Duoday, cette journée destinée aux personnes en situation de handicap, permet de découvrir en binôme, le temps d'une journée, les activités d'une entreprise du milieu ordinaire.





Qualité, Hygiène et Sécurité au travail

La démarche qualité :

L'établissement est inscrit dans une démarche qualité. Cette démarche vise à définir l'organisation permettant de satisfaire de façon continue les usagers de l'ESAT. C'est une démarche de progrès, de remise en question permanente, d'amélioration continue.



La sécurité :

Les ateliers sont équipés de tout le matériel nécessaire à l'exécution du travail.

L'association est très attentive aux conditions de travail et de sécurité.

Des équipements de protection individuelle de travail sont fournis par l'établissement selon l'activité et les risques associés.



Pour toute question de sécurité, plusieurs personnes sont à votre disposition dans l'établissement :

- Le Directeur



- La référente Qualité, Sécurité, Environnement
- Les moniteurs d'atelier



N'hésitez pas à vous adresser à eux !

L'hygiène :

Plusieurs installations sont à disposition pour votre hygiène personnelle (toilettes, vestiaires).

Utilisez-les tout en les respectant !

Manger et boire n'est pas autorisé à votre poste de travail ou dans l'atelier, il existe des espaces pour les pauses.



Pour les fumeurs, il est rappelé qu'il faut respecter les interdictions indiquées par les affichages.



Rangement et propreté :

Maintenir votre poste de travail propre et rangé permet d'éviter des accidents.

Mettre vos déchets dans les poubelles prévues à cet effet permet de garder un espace de travail propre et agréable pour tous.

L'accompagnement médico-social

L'ESAT de l'AGEF, offre aux personnes en situation de handicap accueillies des activités de soutien à caractère médico-social ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie.

Ces activités sont réalisées dans le cadre des horaires de travail ou sur les temps libérés. Elles sont destinées à favoriser l'exercice de l'activité professionnelle des travailleurs. Déterminées en fonction des problématiques individuelles et des projets des personnes, elles sont animées par une équipe pluridisciplinaire.

Cette équipe est impliquée dans l'accompagnement médico-social et les activités de soutien.

Présentation de l'équipe :

La Cheffe de Service soutiens médico-sociaux

Elle accompagne les personnes dans leurs projets d'évolution ou d'insertion à l'ESAT mais aussi dans d'autres structures ou dans le milieu ordinaire. Garante du projet personnalisé, elle organise les formations et assure la coordination des



activités de soutien. Elle assure les relations avec les familles et le lien avec les services d'hébergements.

La chargée d'insertion professionnelle

Elle accompagne sur le terrain les travailleurs en stage, prestations de services et mise à disposition. Elle assure la liaison entre l'ESAT et les entreprises / organismes qui font appel aux services de la structure.



La psychologue

Elle effectue un travail clinique sous forme d'entretiens réguliers ou ponctuels à la demande de la personne elle-même, de la famille ou de l'équipe d'encadrement.



Les moniteurs d'ateliers et les éducateurs techniques spécialisés

En collaboration avec les autres membres de l'équipe, ils concrétisent, mettent en œuvre et suivent les projets personnalisés de travailleurs dont ils ont la référence. Ils veillent au bon déroulement des activités, en adaptant les postes de travail aux compétences physiques et intellectuelles des personnes.

Le médecin psychiatre

Il supervise et coordonne avec la référente santé le suivi médical. Il a un rôle de soutien et de prise en charge à la demande des travailleurs ou des personnels d'encadrement. Il assure un travail d'accompagnement et de formation des moniteurs et des éducateurs.



La référente santé

Elle est l'interface entre les travailleurs, les moniteurs, les éducateurs, les familles, les professionnels de santé et la médecine du travail. Elle veille au suivi médical et assure la tenue des dossiers. Elle tient un rôle essentiel d'information, de prévention et d'aide au soin. Elle intervient sur l'ensemble des établissements de l'association.



Le secrétariat

Son rôle est d'accompagner les ouvriers et leurs familles sur un plan administratif et de répondre à leurs questions sur le fonctionnement global de l'AGEF.

Les intervenants extérieurs

Ils assurent les différents soutiens, chacun dans leur propre discipline.

Les activités de soutien médico-social

Soutien et développement des compétences socio-professionnelles

Une intervenante anime les séances de soutien hebdomadaires individuelles ou collectives. L'objectif est le maintien des acquis et le développement des compétences socio-professionnelles des bénéficiaires au travers de sujets d'actualité faisant appel à : la lecture, l'écriture, le calcul, l'utilisation de l'outil informatique, confiance en soi, prise de parole en public, etc.



Soutien physique et sportif adaptés

Une intervenante anime des séances collectives hebdomadaires de stretching dans les ateliers et des séances sur des activités sportives définies (fitness, marche, badminton, ...). Les infrastructures utilisées sont celles de l'AGEF mais aussi de la commune ou de la MJC (sous forme de partenariat).



Sophrologie

Les ateliers de sophrologie proposés par une sophrologue, ont pour objectif d'apaiser les tensions du corps et de l'esprit, d'aider à la prise de recul et d'être plus relaxé afin de travailler dans de bonnes conditions.



Des formations et actions de formations non professionnelles

L'ESAT propose l'accès à :

- **Des formations collectives** comme : Estime de soi, Gestion de la relation clientèle, Citoyenneté et Civisme, ..., en partenariat avec l'OPCO santé.



Ainsi que les formations à la préparation à la retraite et des ateliers de prévention comme « Alimentation et activité physique », « Prendre soin de soi pour se sentir bien ».



PROGRAMME DES ATELIERS « MON PROJET DE VIE A L'AGE DE LA RETRAITE »

Mardi 12 mai de 9h à 12h	Mardi 20 mai de 9h à 12h	Mardi 27 juin de 9h à 12h	Mardi 04 juin de 9h à 12h
<p>Atelier 1 Le développement du projet de fin de vie et les démarches de planification.</p>	<p>Atelier 2 Le savoir-être dans son corps, bien être au travail, bien-être à la retraite.</p>	<p>Atelier 3 Le savoir-être en retraite : logement, argent, régime et relations.</p>	<p>Atelier 4 L'organisation du moment et la retraite : les démarches et les démarches.</p>

- **Des actions de formations** créées et mises en place en interne sur des besoins repérés comme l'hygiène bucco-dentaire ou sur des thématiques d'actualités comme les gestes barrières.



- **Des actions mises en place avec des partenaires.** Par exemple : avec le Centre de planification sur la thématique de la Vie affective et sexuelle, avec des associations spécialisées dans la prévention des addictions, avec la gendarmerie sur la prévention des risques de trouble à l'ordre public (incivilités, agressions, ...).



Les Instances et Commissions

Conseil de Vie Social (CVS)

Le CVS favorise la participation des ouvriers à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement. Les membres recueillent les demandes et questions de l'ensemble des personnes accueillies avec l'aide de 2 moniteurs d'ateliers représentants et d'une accompagnante. 3 réunions par an sont ensuite organisées afin de retranscrire les demandes et apporter des solutions ou réponses.



Délégation des travailleurs

Instance représentative des ouvriers. Ils sont consultés avec l'accompagnement de 2 moniteurs d'atelier sur des sujets plus divers comme l'organisation des manifestations jalonnant l'année (galette des Rois, Catherinettes, fête de Noël, ...). Ils mettent également en place des actions au sein de l'ESAT. Cette instance bénéficie d'un budget annuel calculé par rapport à la rémunération directe total des ouvriers.



Commission restauration

1 référent des professionnels et 2 référents usagers de l'ESAT participent à cette commission. Son objectif est de recueillir les demandes émanant des usagers et des professionnels qui déjeunent au foyer d'hébergement afin de répondre au mieux à leurs demandes.

Commission environnement

Elle réunit plusieurs fois dans l'année des usagers référents de chaque atelier ainsi que des référents professionnels et la direction. Cette commission a pour objectifs de mettre en place des actions pour diminuer la consommation d'énergie, améliorer le tri des déchets, diminuer la consommation de plastique et autres produits non recyclable.

Journal de l'ESAT

Il est publié 2 fois par an et il retrace les événements marquants de la vie à l'ESAT (manifestations, travail, nouveaux arrivants, activités au SAJ, jeux). Les différents articles sont écrits par les usagers accompagné d'un encadrant.



Cellule de parole Vie Affective et Sexuelle (VAS)

A l'ESAT il y a deux référents VAS. Des rendez-vous peuvent avoir lieu en toute confidentialité afin de discuter et d'échanger sur ce thème. Si besoin, ils peuvent organiser des rendez-vous chez des partenaires, comme le centre de planification. Enfin, ils animent des actions de formations, comme les séances de visionnage du film « Tu veux ou tu peux pas », avec échanges et explications.

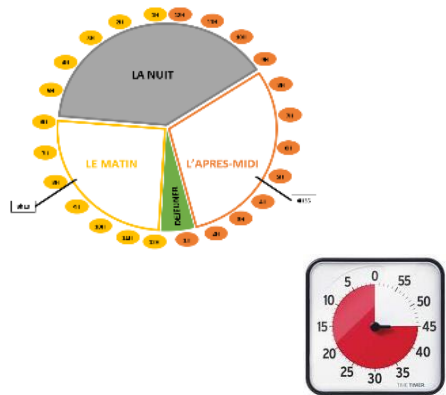
Commission autisme

Elle réunit 2 professionnels de l'ESAT. Elle a pour objectif la mise en place d'accompagnement adapté et personnalisé pour les personnes porteuses de ce handicap. Comme par exemple, la création et la mise en place d'une horloge de 24h afin de se repérer dans un espace-temps ou d'un time timer pour permettre à la personne de se maintenir sur une tâche.

Commission bientraitance

Le rôle de cette commission composée de la Cheffe de Service des soutiens, de 2 moniteurs d'atelier et de la psychologue est de sensibiliser, de prévenir et d'être attentif aux risques de situations de maltraitance volontaires ou non à l'ESAT.

Cette commission, peut faire appel aux ouvriers pour bénéficier de leur éclairage dans l'objectif de leur offrir un accompagnement optimal bien traitant, visant à promouvoir le bien-être des personnes accueillies.



Statut et droits des travailleurs de l'ESAT

Les travailleurs handicapés n'ont pas le statut de salarié (ils ne relèvent pas du droit du travail). Toutefois, ils bénéficient de certaines dispositions du Code du travail comme les congés payés, la Médecine du Travail, l'hygiène et la sécurité. Ils ne peuvent être licenciés.

Tout travailleur handicapé accueilli dans un établissement ou service d'aide par le travail bénéficie d'un contrat de soutien et d'aide par le travail conforme au Code de l'Action Sociale et des familles et a des droits.

Le contrat de soutien et d'aide par le travail

Toute personne accueillie dans un ESAT doit avoir un contrat de soutien et d'aide par le travail.

Ce contrat est passé entre l'ESAT et chaque travailleur handicapé ; il est élaboré avec la participation de la personne accueillie ou de son représentant légal.

Il prend en compte l'expression des besoins et des attentes du travailleur handicapé ainsi que les conditions d'organisation et de fonctionnement propres à l'ESAT.



Droit à une rémunération garantie

Il s'agit de la rémunération versée par l'ESAT au travailleur handicapé. Si la personne exerce une activité à temps partiel, le montant de la rémunération garantie est réduit proportionnellement.

Elle est soumise à cotisations sociales et est versée mensuellement nette de cotisation dès l'admission du travailleur handicapé. Elle se compose :

- D'une part financée par l'Etat appelée « **aide au poste** » équivalente à 50,7 % du SMIC.
- Et d'une part financée par l'ESAT, qui ne peut être inférieure à 5 % du SMIC. Cette part est laissée à l'appréciation de l'établissement, qui détermine en fonction des compétences, de l'autonomie, de la qualité de travail et des prises d'initiatives, le pourcentage qu'il finance entre 5 et 20 % du SMIC.



Droit à l'AAH

La rémunération garantie perçue par le travailleur peut se cumuler avec l'AAH. Le calcul de l'AAH est fait par la CAF. Le cumul de la rémunération garantie et de l'AAH ne peut dépasser 100 % du SMIC. Lorsque le total de l'AAH et de la rémunération garantie excède ce montant, l'AAH est réduite en conséquence.



Droit à l'aménagement du temps de travail

Les travailleurs de l'ESAT peuvent travailler à temps plein ou à temps partiel.



Droit à la retraite

Les travailleurs de l'ESAT ont droit à une retraite anticipée à partir de 55 ans s'ils justifient de 30 années de cotisation avec RQTH.



Droit à congés

Les travailleurs de l'ESAT de l'AGEF ont droit à 30 jours ouvrés de congés annuels (au prorata du temps de présence dans l'établissement) et aux mêmes « congés pour événements familiaux » que les professionnels (mariage, décès d'un proche, naissance).



L'individualisation de la prise en charge

Un moniteur d'atelier référent est désigné ; il est l'interlocuteur privilégié de la personne dans l'atelier. Il travaille en collaboration avec la cheffe de service des soutiens médico-sociaux et avec la personne accueillie pour lui proposer un projet personnalisé. Celui-ci est annuel et résulte des constats de l'équipe encadrante, des demandes et attentes de l'utilisateur et définit les objectifs et la mise en œuvre de ceux-ci.

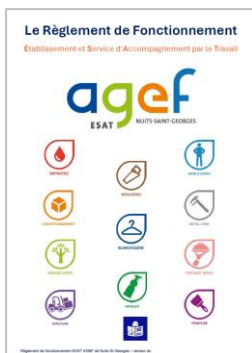
Amélioration de la qualité

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la satisfaction des usagers, l'équipe se tient à votre disposition pour recueillir toute proposition ou réclamation. Par souci d'amélioration des prestations, des temps de réflexion de l'équipe sur ses pratiques sont régulièrement organisés.

Le droit des usagers

La promotion du droit des usagers est une priorité pour l'établissement. Les principales modalités d'exercice des droits sont précisées dans le règlement de fonctionnement et la charte des droits et libertés

de la personne accueillie. Ces derniers définissent et précisent les droits et les obligations des usagers. En cas de désaccord avec l'établissement, ils ont la possibilité de faire appel à une personne qualifiée, dont la liste est affichée à l'ESAT.



Glossaire :

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

SAJ : Service d'Accueil de Jour

CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

ARS BFC : Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté

MDPH 21 : Maison Départementale des Personnes Handicapées de Côte d'or

RSFP : Reconnaissance des Savoir Faire Professionnels

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

VAE : Validation des Acquis et de l'Expérience

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

CVS : Conseil de la Vie Sociale

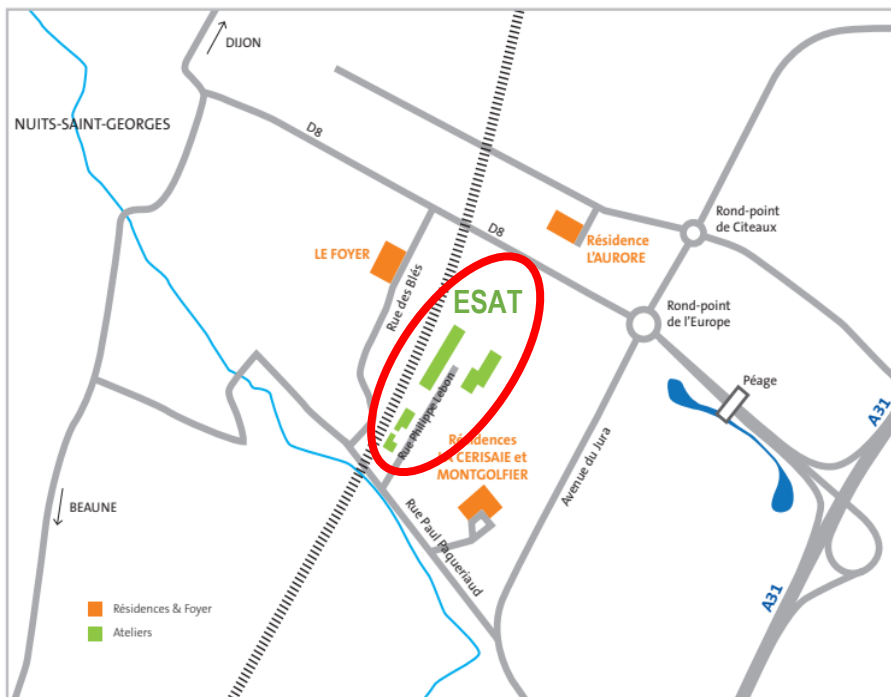
VASPH : Vie Affective et Sexuelle des Personnes Handicapées

SMIC : Salaire Minimum de Croissance

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé



agef
ESAT NUIITS-SAINT-GEORGES

**7 rue Philippe Lebon
21700 Nuits-Saint-Georges**

**agef@agef21.fr
www.agef21.com
03 80 62 45 00**